

Quoi d'Neuf Doc'

Le journal des étudiants-chercheurs de l'académie de Montpellier par
l'association Contact

A la Une : Rêvons la recherche

Rêver... le luxe du pauvre. Le « pauvre », c'est l'Université française, en l'occurrence considérée comme « exsangue » par le CLOEG Languedoc-Roussillon. Le CLOEG, Comité Local d'Organisation des Etats Généraux, un acronyme supplémentaire dans le bouillonnement du monde de la Recherche. LE CLOEG est le pilier d'un exercice collectif de réflexion, d'imagination, de rêve, mené par les acteurs de la Recherche et né du

lendemain des élections régionales, pour une Recherche réformée, dynamique, variée, réactive et indépendante. Il y a un CLOEG près de chez vous Mesdames et Messieurs, réjouissez-vous! C'est le signe d'une large implication des chercheurs de la région pour cette réflexion d'envergure nationale, dont l'issue ne sera pas moins qu'une loi de programmation et d'orientation de la Recherche prévue pour l'automne 2004. Ça, c'est

la théorie, une large concertation, un grand débat national qui, comme chacun sait, doit aboutir à une loi consensuelle, restituant l'ensemble des réflexions et des propositions formulées par les chercheurs eux-mêmes, dans des mesures favorables à l'épanouissement et à l'efficacité de la recherche.

Suite page 2

RECHERCHE MAIS OÙ VA LA RÉGION ?

Des lycées et des impôts titrait le Midi Libre du 7 juillet. La nouvelle politique régionale est claire, 80% du budget ira pour la construction de nouveaux Lycées. Et la recherche dans tout ça? La Septimanie devra s'en passer : la nouvelle équipe a annulé une grande partie des crédits d'équipements alloués à la recherche par la précédente équipe, mettant en danger des laboratoires qui les avaient déjà engagés.

Quand on réalise que les budgets alloués par la région sont dans le cadre de co-financements, le manque à gagner pour le laboratoire pourrait s'avérer catastrophique. Pour répondre à cela le conseil scientifique de l'UMII a voté une motion lors de sa session du 7 juillet afin de dénoncer les difficultés auxquelles vont devoir faire face les laboratoires.

En ce qui concerne les doctorants co-fi-

nancés par la région, rien n'a été encore décidé. Pour que personne ne puisse être oublié sur le bord de la route, les élus de Contact se mobilisent dès aujourd'hui pour recenser et informer les personnes concernées.

Sébastien BALME

EDITORIAL par Genevieve CANIVENC

Une fois n'est pas coutume ce n'est pas notre présidente adorée qui nous fait l'Edito. Comme pour le JT, l'été c'est l'occase des petits de passer à l'écran pendant que les stars sont en vacances (boudes pas Ingrid, c'est juste une blague qui m'aide à commencer. Pas facile d'écrire un édito. Présidente de Contact, y'a pas à dire c'est un métier!). L'été, c'est donc ma minute de gloire à moi, mais c'est aussi le temps d'arrêter un peu le boulot et se retourner sur l'année écoulée. Préparation des comités de thèse ou préparation

Quoi d'Neuf Doc' ?

des soutenances, nous sommes (presque) tous en pleine rétrospective de nos activités de recherche. Mais 2003/2004 ne s'est pas borné à une année de dur labeur pour les thésards, c'est aussi l'année de SLR. Qu'est devenu SLR? Vous qui voulez tout savoir sur le CIP, les CLOEGs et les Etats Généraux de la Recherche, ne passez pas votre chemin! C'est le sujet de ce journal si dense que je me suis fait croquer la page fiesta, mais c'est pour la bonne cause alors une fois n'est pas coutume je ne râlerais pas. Bonne lecture!

N°40 - Juillet 2004

Sommaire

Page 2 :

Dossier SLR 6 mois après
Informations en bref

Page 3 :

Dossier SLR 6 mois après
Questions à Paul Mangeat

Page 4 :

La Confédération des Jeunes
Chercheurs
Rapport sur le travail au noir
des doctorants

Page 1



Les élections régionales de mars ont, souvenez-vous, traduit un sérieux désaveu populaire à la politique globale du gouvernement Raffarin. En échec sur de nombreux fronts, ce gouvernement a cédé, début avril, à l'exigence phare du mouvement « Sauvons La Recherche » (SLR) : restituer aux EPST 550 postes permanents supprimés en 2004, pour lancer ensuite les états généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur. Un premier geste pour l'emploi scientifique des jeunes docteurs en situation précaire. Ce préalable ayant été acquis, le chantier de la réflexion pouvait alors commencer sous l'égide du Comité d'Initiative et de Proposition (CIP), piloté par le président et le vice-président de l'académie des sciences (Etienne-Emile Baulieu et Edouard Brézin) et par le porte-parole du mouvement SLR (Alain Trautmann). Le CIP est dès lors devenu l'interface entre le gouvernement et les chercheurs à l'échelon national. Notons que les représentants du mouvement SLR ne constituent que 25 % de l'effectif total du CIP, qui compte également un ex de la Guilde des doctorants (Pascal Degiovanni) et un membre de la Confédération des Jeunes Chercheurs (Sylvain Collonge). Les précaires et le personnel technique sont sous-représentés (1 post-doc, 1 ATER, 1 ingénieur de recherche) malgré la place essentielle qu'ils occupent dans les activités de recherche. Au niveau régional, les états généraux de la recherche ont eu lieu au sein des CLOEGs. En Languedoc-Roussillon, des représentants de chaque site de recherche (UM I, UM II, UMIII, INRA, IRD, etc...) ont été élus par les laboratoires pour proposer une vision commune de ce que serait une recherche dynamique, efficace et... citoyenne. Parmi les 4 axes de réflexion étudiés par tous les CLOEGs, figure en effet «recherche et société»

avec, entre autres problématiques, le lien que doit entretenir la recherche et la société civile. Entrent bien sûr dans le débat les aspects structurels : «organisation et financement de la recherche», «statut des personnels». Le dernier thème concerne «l'évaluation des personnels et des organismes», un aspect primordial sachant qu'on estime le temps alloué par un chercheur à toutes les formes d'évaluation liées à son activité à environ un quart de son temps de travail. Contact a bien sûr plus prêté attention au chapitre du statut social des doctorants et à leur financement. La synthèse du CLOEG Languedoc-Roussillon est d'ailleurs laconique sur ce volet des états généraux, mais exprimer en deux pages maximum la somme des revendications au sujet du statut de tous les personnels confondus constituait une gageure. Finalement, les éléments clés semblent bien présents : reconnaissance du statut de professionnel avec l'exigence d'une «protection sociale de type salarié» (ce qui implique : sécu, assedics, retraite...), suppression des thèses non financées, revalorisation des allocations (au moins 1,35*SMIC), mise en place d'un service chargé de l'insertion des docteurs au sein des Ecoles Doctorales (notamment vers les structures privées), respect et suivi de la charte des thèses...La demande d'une rémunération équivalente à celle d'un temps plein pour les demi postes d'ATER est aussi une mesure symboliquement importante pour la reconnaissance de l'effort de recherche des précaires (rappelons qu'environ 50% des publications issues de laboratoires français contiennent au moins le nom d'un non-statutaire, que les effectifs de précaires sont équivalents à ceux des maîtres de conférences et des chargés de recherche réunis). Au sujet des post-docs, refuser catégoriquement les contrats sur projet de 3 à 5 ans

(type «tenure track», ou «assistant professor»... en voie de titularisation, mais au bout de combien de contrats de 5 ans?) peut paraître contradictoire avec l'augmentation demandée plus loin des CDDs, même «limités à un maximum de 3 ans non renouvelables». Ces CDD sont en fait la solution à proposer aux docteurs dans l'objectif de préparer leur recrutement au niveau CR2 (1er échelon de recrutement des chargés de recherche) sans rendre excessive cette période transitoire avant titularisation (3 ans maximum). Evidemment, cette synthèse aurait pu être plus circonstanciée concernant les précaires, encore eût-il fallu que leurs représentants élus soient présents lors des réunions du CLOEG LR pour faire valoir leurs positions, leurs impératifs de négociation. C'est aussi le manque d'investissement spontané des thésards, des ATERs et des post-docs dans les mouve-

ments collectifs de ce type qui est responsable de l'absence de représentation. Sans oublier la pression maintenue par leur situation de précarité qui ne leur permet pas forcément de dégager du temps pour se consacrer à la réflexion politique collective. En tout cas, même si le gouvernement n'intègre pas les propositions du CIP (et donc celles des CLOEGs!) dans son projet de loi à venir, une matérialisation de la prise de conscience nationale du milieu de recherche lors des 6 derniers mois réside maintenant dans les multiples synthèses locales des états généraux. Si ces efforts devaient rester ignorés, Le rapport de force devra néanmoins reprendre, fatalement...

Emmanuel ROUY

Appel à projet : Concours de posters de vulgarisation scientifique

Thématique : «science et applications»

Le poster présenté devra, sous une forme accessible à tous les publics montrer dans quels domaines de la vie quotidienne les recherches menées par le candidat pourront avoir des répercussions à court, moyen ou long terme. L'objectif est de montrer tout le bénéfice qu'une société peut tirer d'une recherche dynamique et variée.

Cinq prix seront décernés par un jury composé de scientifiques et de professionnels de la communication. le jeudi 14 octobre lors de la Troisième rencontre des Doctorants.

1er prix : 900€

2nd prix : 600 €

3ieme prix : 500 €

Prix spécial « vulgarisation » 500€

Prix spécial du « public » 500 €

Procédure de candidature : Les candidats devront envoyer avant le 15 septembre 2004 un bref résumé du poster à l'adresse : secretaire@contact.asso.fr

Les posters devront être déposés avant le 7 octobre 2004 à l'association Contact,

Université Montpellier 2, sous-sol du Bâtiment 24.



QUESTIONS A PAUL MANGEAT, DIRECTEUR DU CRBM

Paul Mangeat est directeur du Centre de Recherche de Biochimie Macromoléculaire (CRBM) situé sur le site du CNRS à Montpellier. Signataire de la pétition « Sauvons la recherche », il démissionna de ses fonctions administratives le 09 mars 2004. Il répond à Contact suite à la publication de la synthèse des travaux du comité local Languedoc-Roussillon sur le site <http://slrlr.crbm.cnrs-mop.fr> (rubrique synthèse états généraux).

Contact : *Le revirement du gouvernement Raffarin suite aux élections régionales a-t-il rendu définitivement caduc le processus de démission des directeurs d'unités ou est-il seulement suspendu au cas où... ?*

P. Mangeat : « Il est caduc dans la mesure où les trois points à l'origine du mouvement Sauvons La Recherche ont été satisfaits au lendemain des élections régionales, à savoir les 550 postes de permanents pour les EPST et les 1000 postes de MC et ITARF pour les universités, le dégel des crédits 2002 et 2003, et la mise en place des états généraux de la recherche. Ceci dit, l'aboutissement des états généraux de la recherche et la manière dont ils seront pris en compte conditionneront l'attitude future des directeurs de laboratoire. »

La faible proportion des représentants du mouvement SLR au sein du CIP ne va-t-elle pas être préjudiciable lors des négociations finales avec le gouvernement ? Les précaires et le personnel technique n'ont que 3 représentants sur 32...

« La mobilisation des précaires de la recherche est moindre, leur statut ne leur permet pas de s'impliquer autant que les statutaires, il n'est pas étonnant qu'ils soient sous-

représentés au CIP. Mais ce ne sera pas préjudiciable si la mobilisation via les CLOEGs est satisfaisante, c'est-à-dire si les travaux des comités locaux trouvent un soutien important chez tous les acteurs de la recherche »

Que contient l'idée d'un « service interactif efficace de mise en relation des docteurs avec les possibilités d'emploi du monde de l'entreprise » (cf. synthèse « statuts des personnels ») ?

« Les écoles doctorales (ED) devraient collaborer avec des partenaires tels que les chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui sont directement en relation avec les entrepreneurs et les industriels. C'est une opinion personnelle mais il me semble qu'une CCI pourrait être l'interlocuteur pertinent des ED dans le cadre de l'insertion professionnelle des docteurs ou de l'animation des modules de thèse pour les doctorants. »

Les statistiques montrent qu'environ un tiers des docteurs parvient à s'insérer dans la recherche publique 3 ans après leur soutenance. Ne pensez-vous pas que le système encourage un grand nombre de jeunes à entamer des études doctorales sans pour autant leur permettre de s'insérer dans les grands organismes de recherche ?

La question du « numerus clausus » est un long débat, faut-il l'instaurer ? Son application dans certaines disciplines a montré ses limites. Il faut voir. Il existe une proportionnalité entre le nombre d'allocation de recherche et le nombre de postes de chercheurs en perspective fixée par le ministère. Elle n'est pas satisfaisante, nous en convenons tous. Pourtant, le renouvellement des laboratoires passe nécessaire-

ment par l'accueil de jeunes. De plus, consacrer 3% du PIB pour la recherche à l'horizon 2010 implique de recruter de jeunes chercheurs statutaires.

Dans vos propositions, les allocations de recherche seraient attribuées aux équipes et non plus comme il se fait dans certaines ED aux étudiants mêmes. Ne pensez-vous pas que cela représente une entrave à la liberté de l'étudiant de choisir son laboratoire de thèse ?

Non, les allocations seront attribuées en fonction des évaluations des équipes. Ce système permettra aux petites équipes inconnues des étudiants et ayant des sujets prometteurs de pouvoir émerger. Je pense que les étudiants n'ont pas le recul nécessaire pour choisir objectivement un laboratoire et un sujet de thèse. On pourrait imaginer un compromis qui donnerait une entière liberté de choix aux premiers classés des Master Recherche, et qui par contre, orienterait les suivants vers ces équipes porteuses mais moins connues.

Quelle est la position du CLOEG LR concernant le débat sur le recrutement (local/national, présence d'experts internationaux et en quelle proportion...) ?

« Cette réflexion n'a pas abouti à un consensus au sein du CLOEG Languedoc Roussillon. Les avis divergent car, selon les disciplines, les dérives de l'« auto-recrutement » n'apparaissent pas forcément. De plus, l'« auto-recrutement » existe aussi lors des concours nationaux. Certains centres de recherche réputés en Europe (Max Planck Institute, Cambridge...) assurent un recrutement local qui respecte une déontologie les conduisant à des situations d'excellence. C'est une question de déontologie. Il est malsain qu'un labo-

rotoire compte 3 générations de chercheurs ayant effectué leur thèse dans ce même laboratoire ! Ce genre de situation favorise le mandarinat... Devant l'absence de consensus, nous avons tranché par l'interdiction du recrutement dans le laboratoire de thèse. »

Circulation du savoir et brevet doivent coexister dans la recherche moderne. Quel est votre sentiment sur cette ambivalence ?

« Ma philosophie est de publier, pour que le savoir puisse être transmis. Poser des brevets est coûteux et ne présente pas nécessairement un intérêt. La pression mise sur la valorisation des travaux de recherche dans l'évaluation des recherches nationales pervertit le système et incite au dépôt de brevets coûteux et inutiles. Nous avons considéré avec le comité local LR que le dépôt de brevets devait rester neutre du point de vue de l'évaluation »

La charte des thèses existe depuis 1998, elle n'est pas toujours respectée. Comment parvenir à la rendre contraignante ?

Le respect et le suivi de la charte des thèses relève des ED qui doivent assumer cette responsabilité.

Les propositions du CIP du 29 juin ne contournent-elles pas la consultation nationale sous forme de CLOEG ?

Non, le budget 2005 étant élaboré actuellement, il était important de donner des lignes directrices au gouvernement concernant la recherche. Ces propositions me semblent assez fidèles aux travaux des CLOEGs.

Témoignage recueilli par Nadia SKANDER et Emmanuel ROUY



Confédération des Jeunes Chercheurs

Au milieu des années 1990, une première crise de l'emploi scientifique s'est amorcée. Un quart des jeunes docteurs se sont retrouvés en attente sur des emplois précaires, tandis que 10% d'entre eux étaient au chômage. Cette situation a conduit des jeunes chercheurs isolés à se regrouper sur Internet pour former le mouvement HotDocs. Le mouvement HotDocs a diffusé en avril 1995 un rapport connu sous le nom « rapport HotDocs » intitulé « formation Doctorale : enjeux, bilan, propositions ». En mars 1996, la CJC s'est formée pour fédérer les initiatives locales de réflexions sur la formation doctorale et le devenir des doctorants. Au printemps 1996 lors des Etats Généraux de l'Université organisés par François Bayrou, la CJC a largement fait la promotion auprès du ministère du projet de contrat de thèse élaboré par le mou-

vement HotDocs. Après le changement de ministre en 1997, les négociations avec le ministère et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) ont abouti à la mise en place en décembre 1998 d'une Charte des thèses, sur la base d'une charte type librement adaptable par les établissements. A partir d'octobre 2000, la CJC s'est fortement mobilisée autour de la revalorisation de l'allocation de recherche. Cette mobilisation a démarré par le lancement d'une pétition qui a recueilli plus de 13 000 signatures en parallèle d'une action visant le grand public lors de la fête de la Science. Après deux manifestations historiques à Paris et plusieurs rencontres avec le ministère et Matignon, l'allocation de recherche a été une première fois revalorisée de 5.5% en janvier 2002 suivie de plusieurs revalorisations en janvier 2003, de 5.5% et en mai 2004 de 4%. En 2002, la CJC a présenté une liste composée de moniteurs, d'ATER et de maîtres de

conférences dans le collège B des personnels au Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (CNESER). Cette liste est arrivée en 3ème position et a ainsi permis à la CJC d'obtenir un siège et le statut d'organisme représentatif. En février 2004 en pleine grogne du monde de la recherche la CJC a remis au ministère de la recherche et à la presse son « rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs ». **Ce rapport dénonce le recours banalisé du travail au noir et un manque de reconnaissance des jeunes chercheurs.** Actuellement la CJC regroupe 35 associations dont Contact issues de toutes disciplines, soit plus de 3000 adhérents. La CJC est aussi membre d'Eurodoc (fédération d'associations nationales européennes) et elle co-organisera avec Thesis le 5ème colloque annuel d'Eurodoc en mars 2005 à Strasbourg.

Sebastien LAFAYE

Le « rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs » de la CJC

Courant février 2004 la CJC a remis à Claudie Haigneré, ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies son « rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs ». Ce rapport a été rendu public le 4 mars 2004 et il est accessible

en ligne sur le site <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/>. La CJC dresse un état des lieux accablant des conditions de travail et d'emploi des jeunes chercheurs, ainsi 10 000 doctorants ou post-doctorants travaillent au noir dans les laboratoires. Le travail des jeunes chercheurs est dissimulé sans déclaration officielle de l'activité ni paiement des charges. Les associations et fondations caritatives sont en grande partie à l'origine du problème en rémunérant les

jeunes chercheurs à coup de libéralités. L'Etat n'est pas en reste, notamment le ministère de l'Industrie, qui a la tutelle des écoles des Mines, où il ne s'agit plus de dissimulation mais de pratiques relevant de l'illégalité caractérisée. La CJC démonte le mécanisme dû à plusieurs facteurs comme un flou juridique et sémantique autour du statut du doctorant qui a pour conséquence une absence de reconnaissance des jeunes chercheurs. Le rapport de 80 pages fait ensuite quel-

ques propositions ; notamment de ne pas transformer les libéralités en « bourses sur critères sociaux » qui pourraient donner l'illusion de résoudre quelques cas de travail au noir ! La CJC propose de professionnaliser le doctorat dans un cadre juridico-économique commun du jeune chercheur et de valoriser l'expérience professionnelle doctorale notamment dans le monde socio-économique.

Sebastien LAFAYE

Abonnez-vous !

Pour ne rater aucun numéro et recevoir quoi d'neuf doc dans votre boîte au lettre, remplissez ou recopiez ce coupon et envoyez-le à l'adresse de l'association ci-contre.

Vous profiterez de la gratuité de quoi d'neuf doc. L'abonnement ne comprend que les frais d'expédition.

NOM: n°tel:

Prénom:

Profession: mèl:

Adresse:

Je m'abonne pour 10 numéros (1an) à quoi d'neuf doc. Je joins pour cela un chèque de 8€ à l'ordre de l'association CONTACT.

Signature

Quoi d'neuf doc

est une publication de l'association CONTACT éditée à 1000 exemplaires

Rédacteur en chef :

Sébastien Balme

sebastien.balme@jemm.univ-montp2.fr

Association Contact

Université Montpellier II, Place E. Bataillon, boîte 11

Sous-sol bât 24, Salle 17

Tél : 04 67 14 48 16 - Tél/Fax/Répondeur : 04 67 14 42 83

actifs@contact.asso.fr - www.contact.asso.fr

Tout élève ou ancien élève d'une école doctorale de l'académie de Montpellier est membre adhérent de droit de l'association Contact. Cette adhésion est gratuite. Soutenez notre action et adhérez à Contact sur :

www.contact.asso.fr

Ont participé à ce numéro :

Geneviene Canivenc
Sébastien Lafaye
Emmanuel Rouy
Nadia Skander

L'association Contact est composée principalement de doctorants qui s'investissent tout au long de l'année. Si vous aussi avez envie de participer à la vie doctorale, venez nous rejoindre. permanence tous les vendredis de 12h à 14h Université Montpellier II sous-sol bât 24.
actifs@contact.asso.fr